



COMMUNE D'ARPAJON SUR CERE

Département du Cantal

A_2023_123

ARRETÉ

ARRETÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA CHASSE SUR LE TERRITOIRE D'ARPAJON-SUR-CÈRE

Le Maire

Vu l'article L-2215 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu l'arrêté de la Préfecture du Cantal n°2023-0805 en date du 9 juin 2023, relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024,

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du Cantal n°23-3325 du 16 août 2023 portant réglementation temporaire de la circulation routière sur la commune d'Arpajon-sur-Cère,

Vu la demande de l'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne ASACA, pour organiser le 27ème Rallye Régional du Cantal le samedi 9 septembre 2023 et le dimanche 10 septembre 2023,

Considérant que le déroulement du 27ème Rallye Régional du Cantal le samedi 9 septembre 2023 et le dimanche 10 septembre 2023 entraîne l'emprunt temporaire des routes sur le territoire de la commune,

Considérant que cette compétition entraîne le stationnement des spectateurs le long de ces mêmes routes,

Considérant qu'il est indispensable de veiller à la sécurité des spectateurs, des chasseurs et qu'il est indispensable de prévenir tout accident et de permettre le bon déroulement des épreuves spéciales en toute sécurité,

ARRETE

Article 1 : La pratique de la chasse est strictement interdite sur le territoire communal à l'intérieur du périmètre délimité par les routes départementales D920, D32, D8 et D6 le dimanche 10 septembre 2023 (plan de la zone de chasse interdite en annexe).

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, notifié à l'ASACA et adressé à M. le Préfet du Cantal, M. le Directeur Départemental de la Direction des Territoires, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Président de la Fédération Départementale de

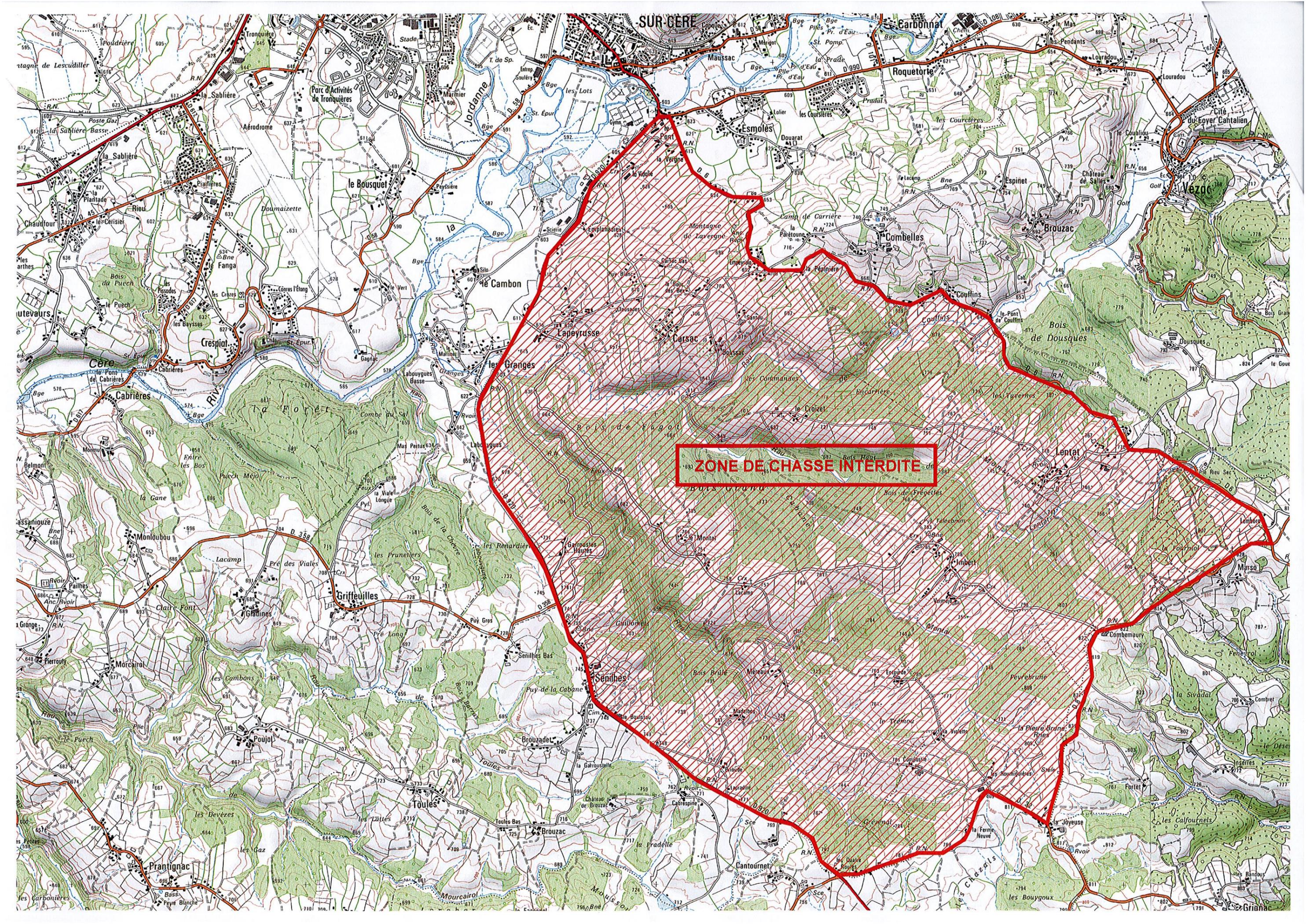
Départementale de Chasse ainsi que M. le Président de l'ACCA Saint-Hubert Arpajonnaise.

A ARPAJON SUR CERE

Le 30/08/2023

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE

Isabelle LANTUEJOUL



ZONE DE CHASSE INTERDITE